

REÇU 10 FEV. 2009

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La Roche sur Yon, le 9 février 2009

Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
<http://www.pays-de-la-loire.drire.gouv.fr>

(à l'attention de M. Patrick MORICEAU)

Nos réf. : DM/NB
Vos réf. :

Affaire suivie par Daniel MARTIN
daniel.martin@industrie.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Je prends note du Document Plan Action Sécurité que vous avez établi pour votre site industriel sis en Zac du Pays des Achards à LA CHAPELLE ACHARD.

Ce document de janvier 2009 fait état dans le recensement des moyens hydriques du plan de zonage des bâtiments protégés par une installation de sprinklage automatique.

Il ressort que outre le bâtiment répertorié n° 5 prévu sprinklé suivant l'article 7.5.3.2 de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTASE/1-437 du 24 juillet 2008 autorisant le fonctionnement de l'établissement au titre de la législation des installations classées, les bâtiments sis en limites Est et Nord Ouest du site sont sprinklés.

Ce sprinklage doit permettre, en cas d'incendie, de contenir les flux thermiques dans l'enceinte de l'établissement et doit constituer un dispositif équivalent au rideau d'eau prescrit à l'article 7.5.3.3 de l'arrêté susvisé et relatif à la limitation des flux thermiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Chef de Subdivision,
Inspecteur des Installations Classées*



Daniel MARTIN

Monsieur le directeur
Société LA FOURNÉE DOREE ATLANTIQUE
Zac du Pays des Achards

85150 LA CHAPELLE ACHARD

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

D.R.I.R.E. Pays de la Loire
Groupe de Subdivisions de La Roche sur Yon
Tél. : 02 51 47 76 00 – fax : 02 51 47 76 10
Z.I. Nord – 135 rue Philippe Lebon
85 000 – LA ROCHE SUR YON

